



La future AT Gestion Publique (AT GP) est annoncée pour le 1er avril 2014.
Dans le cadre de son organisation la plage horaire retenue est 8h00 – 18h00.

Le principal argument avancé est une plage plus grande pour que les utilisateurs puissent nous joindre plus facilement. Mais cette plage horaire n'a pas de justification ni pour l'AT GP ni pour l'utilisateur :

Pour l'utilisateur :

L'AT GP a vocation à assister tous les agents travaillant dans les pôles Gestion Publique des DDFIP/DRFIP hors SPL. Que ce soit Caisse, DDR3, SR3, VIR toutes les opérations comptables sont terminées vers 16h30 ou 17h00.

Aujourd'hui les seuls cas qui nous arrivent après 17h00 sont pour la majorité des incidents Hélios, qui nous arrivent par mail et que nous n'aurons plus puisque le secteur local n'est pas dans le périmètre de l'AT GP.

Un des principes de l'AT est de garantir la qualité de service fournie aux utilisateurs.

Nous sommes 8 ETP (cible 12 avec l'hypothétique rattachement de Rouen en 2ème vague) dont 2 ETP qui devront s'occuper des EPN, étant donné la plage horaire, les agents qui commencent le matin ne peuvent pas être ceux qui finissent le soir, aussi la plupart du temps les AT2 seront en fait des AT1, et inversement les AT1 devront savoir faire de l'AT2.

Pour l'AT

Les PUV ne sont pas tous sur ce régime horaire.

Exemple de l'AT Ordonnateur qui assure la plage horaire de 9h00 – 17h00

Le régime horaire retenu doit être revu et posera de toute façon problème dans la mesure où l'agent qui va arriver à 9h00 et qui devra faire une permanence jusqu'à 18h00 aura des crédits d'heures important qu'il ne pourra pas récupérer.

En comparaison avec les autres PUV nous sommes les plus petits plateaux et sur la phase transitoire de première vague, le plateau Toulousain assurera seul le basculement.

Une plage horaire de 10 heures est tenue par :

AT part : 65 ETP/6 plateaux,

AT supprt Direction : 52 ETP/3 plateaux,

AT PRO : 50 ETP / 3 plateaux.

L'effectif n'est pas comparable et le roulement sur la plage horaire est d'autant plus facile que les effectifs sont nombreux. L'AT Ordonnateur où ils ne sont que 9 sur deux plateaux assure la plage horaire 9h00 – 17h00.

De 17h00 à 18h00 ne restera qu'une « permanence » qui va traiter 1 ou 2 incidents... et qui devra donc être AT1 et AT2 pour n'importe quelle application (principe de qualité de service...) le cas échéant il ne sera là que pour faire acte de présence, prendre l'appel, et enregistrer un cas qui ne sera traité que le lendemain. Totalement inintéressant pour l'agent qui est de permanence et pas plus utile pour l'utilisateur.

Le Formuel est de toute façon prévu dans ce cas de figure, donc cette permanence devient caduque.

Pour ces raisons nous souhaitons voir la plage horaire de l'AT GP maintenue sur une plage horaire de 8h00 à 17h00, soit une permanence de 9 heures qui est tout de même conséquente.

[illegible]